

➤ **Bénéficiaires**

- L'aide est destinée aux personnes physiques pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise
- dans les secteurs d'activités artisanales, commerciales, industrielles, de services, des professions libérales et agricoles (si le projet ne bénéficie pas des aides classiques).

➤ **Territoire**

- Entreprises implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie et de Villedieu Intercom.

➤ **Prêt d'honneur Création Reprise**

- Prêt personnel à taux 0%, sans garantie, pour renforcer l'apport personnel et la trésorerie de départ
- De 1 500 € à 15 000 € par personne limité à 30 000 € par projet, en fonction du besoin du créateur et du projet (nombre d'emplois...)
- Remboursable sur 5 ans maximum,
- Différé de remboursement possible
- Le prêt d'honneur ne remplace pas un prêt bancaire, il en facilite l'obtention.
- L'octroi de prêt d'honneur est possible grâce à un fonds local de crédit, constitué par la mobilisation des partenaires financiers

➤ **Prêt d'honneur Croissance**

- Financement à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise, quel que soit son âge, d'accroître, de diversifier ou de moderniser son activité ou son organisation.
- Le projet de croissance peut se traduire par un développement durable d'emploi, du CA, la création d'une nouvelle activité, une amélioration de ses conditions de travail, un impact positif sur le territoire...
- Prêt personnel à taux 0%, sans garantie, pour renforcer les fonds propres
- De 2 000 € à 35 000 €
- Remboursable sur 5 ans maximum,
- Différé de remboursement possible
- Le prêt d'honneur croissance devra être couplé à un concours bancaire

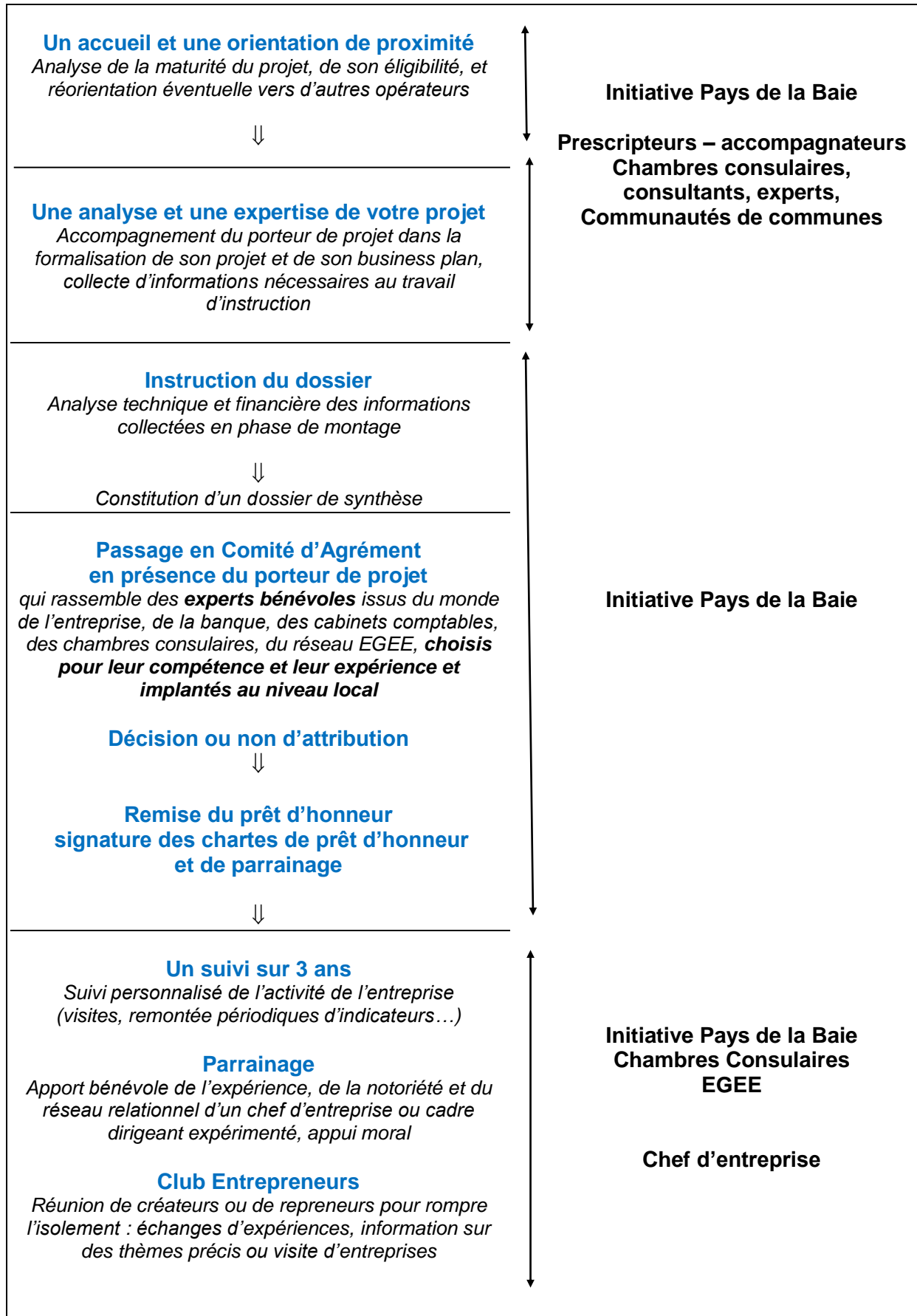
➤ **Accès à d'autres dispositifs d'aides**

- Prêt Entreprendre en France (convention CCI)

➤ **Liste des pièces à fournir pour toute demande de prêt d'honneur**

- Une étude prévisionnelle sur 3 ans établie par un expert-comptable ou un organisme de gestion (compte de résultat prévisionnel, un plan de financement et un plan de trésorerie)
- CV du porteur de projet
- Autres documents nécessaires à l'étude du projet : étude de marché, 3 derniers bilans si reprise, etc...

Processus d'attribution du prêt d'honneur



MEMBRE DE

➤ **Bénéficiaires**

- L'aide est destinée aux personnes physiques pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise
- dans les secteurs d'activités artisanales, commerciales, industrielles, de services, des professions libérales et agricoles (si le projet ne bénéficie pas des aides classiques).

➤ **Territoire**

- Entreprises implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie et de Villedieu Intercom.

➤ **Prêt d'honneur Création Reprise**

- Prêt personnel à taux 0%, sans garantie, pour renforcer l'apport personnel et la trésorerie de départ
- De 1 500 € à 15 000 € par personne limité à 30 000 € par projet, en fonction du besoin du créateur et du projet (nombre d'emplois...)
- Remboursable sur 5 ans maximum,
- Différé de remboursement possible
- Le prêt d'honneur ne remplace pas un prêt bancaire, il en facilite l'obtention.
- L'octroi de prêt d'honneur est possible grâce à un fonds local de crédit, constitué par la mobilisation des partenaires financiers

➤ **Prêt d'honneur Croissance**

- Financement à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise, quel que soit son âge, d'accroître, de diversifier ou de moderniser son activité ou son organisation.
- Le projet de croissance peut se traduire par un développement durable d'emploi, du CA, la création d'une nouvelle activité, une amélioration de ses conditions de travail, un impact positif sur le territoire...
- Prêt personnel à taux 0%, sans garantie, pour renforcer les fonds propres
- De 2 000 € à 35 000 €
- Remboursable sur 5 ans maximum,
- Différé de remboursement possible
- Le prêt d'honneur croissance devra être couplé à un concours bancaire

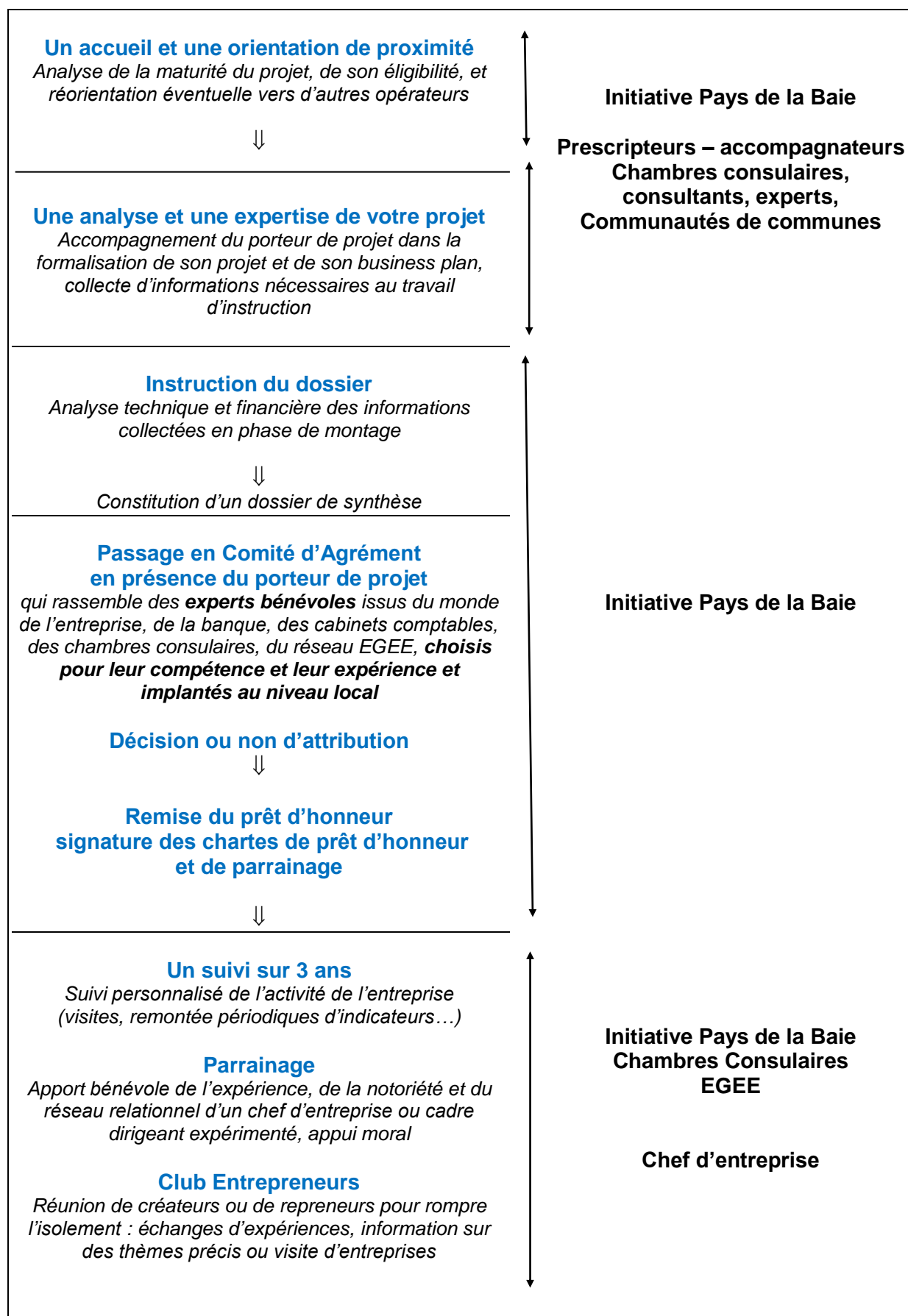
➤ **Accès à d'autres dispositifs d'aides**

- Prêt Entreprendre en France (convention CCI)

➤ **Liste des pièces à fournir pour toute demande de prêt d'honneur**

- Une étude prévisionnelle sur 3 ans établie par un expert-comptable ou un organisme de gestion et comportant un compte de résultat prévisionnel, un plan de financement et un plan de trésorerie
- CV du porteur de projet
- tout document nécessaire à la réalisation du projet : étude de marché, bail commercial, 3 derniers bilans et compromis de vente si reprise, etc...

Processus d'attribution du prêt d'honneur



MEMBRE DE